



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 21 mars 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **22**

Date de la convocation :
15 mars 2024

**Délibération n° DCM24-03-21P5
Motion de soutien au Maire de Montarnaud**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia et Mme Claudine Soulairac, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Elisabeth Blanquet, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blahon-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme

Procurations :

Mme Elisabeth Blanquet à M. Jean-Luc Barral

Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Corinne Gonzalez à Mme Rosemay Crémieux

M. Stéphane Garcia à Mme Michelle Guibal

Mme Hélène Cinési à Mme Isabelle Le Goff

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Véronique Delorme

CONSIDERANT que depuis plusieurs années maintenant, le site du Mas Dieu, site protégé en grande partie au travers du dispositif Natura 2000 « Garrigues et Montagne de la Moure et d'Aumelas », fait l'objet de différents projets de développement malgré les fortes contraintes qui s'imposent à cet espace,

CONSIDERANT que c'est dans ce cadre qu'un accord avec l'ancienne municipalité, la coopérative Macondo s'est installée sur le site pour y développer des activités dédiées à la transition écologique et à l'environnement,

CONSIDERANT toutefois que la volonté d'agir dans les domaines écologique et environnemental n'exclut certainement pas le respect des règles fondamentales en matière d'urbanisme et de protection de la nature,

CONSIDERANT qu'aux dires de la commune, cette coopérative est installée sans permis de construire, reçoit des élèves au mépris de la réglementation relative aux aléas feux de forêt et développe une forme de cabanisation que Monsieur le Maire et son équipe municipale se doivent de combattre,

CONSIDERANT que les inquiétudes de ce que cette affaire, au-delà des considérations juridiques, n'engendre pas de querelles plus personnelles à l'encontre du Maire de Montarnaud et de sa famille,

CONSIDERANT que face à la multiplication de faits particulièrement dommageables touchant bon nombre d'élus de notre pays,

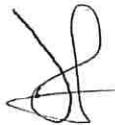
L'ensemble du Conseil Municipal soutient pleinement leur collègue dans sa lutte pour la justice et le respect des lois de notre république et propose d'adresser cette motion de soutien à Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Messieurs les Députés et Sénateurs, Madame la Présidente de la Région, Monsieur le Président du Département, Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Hérault.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées,

(avec 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS [M. Jean-Luc Barral, Mme Rosemay Crémieux, Mme Corinne Gonzalez représentée par Mme Rosemay Crémieux, Mme Claudine Soulairac])

DECIDE de soutenir pleinement leur collègue dans sa lutte pour la justice et le respect des lois de notre République et décide d'adresser cette motion de soutien à Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Messieurs les Députés et Sénateurs, Madame la Présidente de la Région, Monsieur le Président du Département, Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Hérault.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE